

CHALLENGE DEPARTEMENTAL SALLE 2018

PAR EQUIPES DE CLUB

Le Comité Départemental de tir à l'arc met en place pour la saison 2018 un challenge départemental salle par équipes de club.

Constitution des équipes :

Il est demandé à l'organisateur de la compétition de composer les équipes avant la compétition et de les afficher pour que les clubs puissent voir s'il n'y a pas d'oubli. Les équipes pourront avoir autant d'archers que de tireurs dans la catégorie (au minimum 3). Les archers composant l'équipe peuvent être différents à chaque compétition. **Une seule équipe par club et par catégorie.**

Catégories des équipes :

Equipes poussins mixtes : archers poussins

Equipes jeunes mixtes : archers des catégories poussins (si pas possibilité de faire une équipe), benjamins et minimes.

Equipe cadets juniors mixtes : tous les archers cadets et juniors

Equipes Femmes classique : toutes les archères adultes et cadettes (1 ou 2) arc classique tirant sur blasons ou trispots de diamètre 40 cm.

Equipes Hommes classique : tous les archers adultes et cadets (1 ou 2) arc classique tirant sur blasons ou trispots diamètre 40 cm.

Equipes Bare Bow mixtes : tous les archers tirant en Bare Bow sur blasons diamètre 40cm

Equipes compound mixtes : tous les archers tirant en compound sur trispots de 40 cm

Classement :

Le classement sera établi à partir des scores réalisés lors des concours SALLE organisés dans le département. Le classement final sera établi à partir des 4 meilleurs scores réalisés par l'équipe. Le Championnat Départemental SALLE sera pris en compte. (LES PHOCEENS, CHATEAURENARD, MARGNANE, GEMENOS, ST MARTIN DE CRAU ? LES PHOCEENS et le Championnat Départemental à ST MARTIN DE CRAU)

Récompenses:

Le club est libre de récompenser les équipes sur sa compétition

Le Comité Départemental récompensera les 3 premiers du classement final de chaque catégorie à l'issue du Championnat Départemental de tir en SALLE.